

La France a résisté à cette combinaison, car la victoire de Waterloo n'a point entamé nos principes, mais la Russie a dévoré la Pologne, mais Constantinople est menacée, mais l'Inde même n'est plus en sûreté, maintenant surtout que Hérat a passé sous l'autorité directe du shah de Perse, vassal de la Russie. Sans doute lord Palmerston a sa part de responsabilité dans cette situation, mais ce n'est pas lui qui l'a créée; tout ce qu'on est en droit de lui reprocher, c'est de ne l'avoir pas faire cesser.

Toutefois, réduite à ces termes, la motion de M. Austey pouvait jeter une vive lumière sur la politique extérieure et le système des alliances de la Grande-Bretagne si la discussion eût été calme et profonde; mais la chambre ne paraît pas vouloir prendre M. Austey au sérieux. Avant qu'il fut arrivé au milieu de son discours les bancs étaient vides et l'orateur a dû s'arrêter parce qu'il n'y avait pas trente neuf membres pour l'écouter.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 31 MARS 1848.

SITUATION FINANCIERE DE LA PROVINCE.

Dans un précédent numéro, nous avons publié une analyse du rapport soumis à Son Excellence et à la Chambre d'Assemblée par l'hon. Inspecteur Général sur la situation des Finances de la Province au 1er janvier 1848. Il paraît que ce rapport aussi clair que lucide, basé sur des chiffres et des faits n'a pas été du goût du prédécesseur de M. Hincks, car lors de la discussion sur les subsides, M. Cayley a fait une attaque brutale contre l'Inspecteur-Général actuel. M. Cayley se plaint que M. Hincks dans son rapport a traité indignement l'ex-ministère voulant faire retomber sur eux toute la faute de nos embarras financiers, tandis que l'Ex-Inspecteur-Général prétend que la faute en est autant aux membres de l'administration LaFontaine-Baldwin. M. Cayley a eu tort de recourir à de pareilles récriminations nullement provoquées par le rapport de l'Inspecteur-Général qui contient simplement une narration de faits. D'abord ce n'était pas loyal et généreux, en l'absence des ministres en chambre; et ensuite elles n'ont servi qu'à prouver combien l'ex-ministère a mal conduit nos affaires financières, comme toutes nos autres affaires. Le *Pilot* du 23 dans un long article sur ce sujet nous l'a fait voir le plus clairement du monde.

En entendant M. Cayley dans la dernière session nous dérouler le tableau de nos ressources financières, nous expliquer les recettes, dépenses, etc. on pouvait croire que nous faisons de bonnes affaires, que tout allait à merveille, que la Province s'enrichissait rapidement et que quand même il y avait des dettes à payer les ressources du pays pouvaient facilement y faire face. M. Cayley n'était jamais embarrassé, mais c'était comme Robert Macaire expliquant à ses associés la prospérité de la société pour l'exploitation du bitume bitumineux. Au fond, il n'y avait rien. Ainsi de nous et de la caisse Provinciale.

Nos lecteurs ont pu voir par le rapport de l'Inspecteur-Général qu'il y a aujourd'hui au fonds consolidé une balance apparente de £100,000 1s. 4d. M. Cayley nous aurait dit lui, que cette balance prouvait l'état florissant de nos finances. Que dit M. Hincks? que cette balance est engagée complètement et £50,000 en sus et que la caisse publique ne contient que des dettes. C'est là ce qui a tant excité la bile de M. Cayley.

Le premier item à payer est la somme de £35,000 principalement pour les Travaux Publics, appropriée par acte du Parlement en 1845-6 et 7, non encore payée. Cette somme, dit M. Cayley ne sera peut-être pas en réquisition, cette année; mais qu'importe cette somme est à la charge du fonds consolidé et devra être payée à demande. Le second item est la somme de £22,283 5s. 9d. dépensée en 1847 sans l'autorité du gouvernement. Cette somme ne peut encore être chargée au fonds consolidé sans l'autorité du Parlement, mais elle a déjà été payée par M. Cayley et ses collègues! Il y a dans les détails de dépense de ces £22,283 5s. 9d. des items qu'on peut attaquer, mais à quoi sert? Le troisième item à charger au fonds consolidé est la somme de £20,000 pour l'émigration et la quarantaine votée dans le bill des subsides de 1847. MM. Cayley et Cameron ont longuement parlé sur ce point prétendant que cette somme serait payée par le gouvernement impérial. Il est bon de savoir que l'ex-ministère a dépensé l'année dernière, rien moins que £150,000 pour l'émigration et la quarantaine. Sur cette somme le gouvernement impérial a payé £30,000 sans compter ce qui a été fourni par le commissariat; £20,000 ont été prélevés par la taxe et près de £80,000 restent à payer. Sur ces £80,000 si le gouvernement en paie £60,000, nous n'aurons pas lieu de nous plaindre; car nonobstant ce que disent MM. Cayley et Cameron, la Province aura à contribuer au moins une vingtaine de mille louis pour sa part, c'est l'opinion générale.

Le quatrième item à payer par le fonds consolidé est la somme de £22,000 dû au Gouvernement impérial qu'on demande instamment M. Cayley aurait dû mentionner cette somme dans les comptes de l'année passée.

Le cinquième item, la somme d'a peu près £50,000 pour des appropriations d'argent

d'école pour le Bas-Canada durant les années passées. M. Cayley nous dit encore que ces argents ne seront pas en réquisition cette année. Es-ce là une raison pour ne pas les porter en compte? Ces argents sont dûs et peuvent être demandés d'un jour à l'autre. Le plutôt ils seront payés, le mieux. M. Cayley n'a pas dit vrai quand il blâme l'Inspecteur-Général de vouloir émaner des Débitures pour payer ces argents d'école. Les Débitures sont proposées pour soutenir le crédit de la Province et pour aucun objet en particulier.

Mais la plus grave accusation de M. Cayley, c'est de jeter à la porte du ministre LaFontaine-Baldwin le reproche d'avoir été les auteurs des grands travaux publics, qui sont la principale cause de nos embarras actuels; ce reproche n'est pas fondé. Tout le monde sait que c'est l'administration Draper-Daly qui en 1841 fit ces appropriations contre l'avis des amis de M. LaFontaine (car ce monsieur lui-même alors n'était pas en Chambre.) L'opposition du temps vota contre les propositions ministérielles. Mais dit encore M. Cayley: Les ministres actuels, dans leur précédente administration ont continué les travaux et ont sanctionné certains changements dans le canal Welland et ont adopté le plan du Lac Erie. On répond à cela qu'on a pris les meilleurs avis à ce sujet et que si les estimations précédemment reçues étaient mauvaises, le blâme retombe sur le ministre Draper-Daly.

Mais il ne faut pas s'y tromper. Ce n'est pas tant les anciens travaux qui ont causé notre embarras actuel que l'entreprise et le commencement de nouveaux avant que ces anciens fussent terminés. C'est là ce qu'ont fait MM. Cayley et ses collègues. Si ces nouveaux travaux n'eussent pas été entrepris, la province eût pu compléter les anciens. Il n'y avait aucune nécessité de faire de nouveaux travaux maintenant au Canal Welland; et entrer dans des contrats pour près de £100,000 au dessus des argents déjà appropriés par le Parlement et par £270,000 au-dessus de l'emprunt antérieur, dans l'état où se trouve le marché monétaire depuis quelque temps, est certainement d'hommes peu judicieux, pour ne rien dire de plus. M. Robinson et M. Cayley ont perdu le crédit de la Province en donnant des certificats aux contracteurs, payables à trois mois de date sans espérance d'être plus capable de les payer au bout du temps. Toutes les banques savent ce que valent ces certificats que M. Holmes voulut arrêter il y a deux ans; c'est fâcheux qu'il n'ait pas réussi. Les travaux sur le canal Welland auraient dû être suspendus jusqu'à ce qu'on put négocier un emprunt. Mais encore dans quel état sont nos affaires à la Banque d'Angleterre? La lettre du caissier de cette institution prouve le mécontentement des Directeurs de n'avoir pas été consultés sur une affaire de la plus grande importance.

Enfin, il est évident que d'un bout à l'autre dans la conduite des affaires financières du pays, M. Cayley ne s'est pas montré un financier habile. Il a tenté de faire de grands travaux avec des argents pris sur le revenu annuel de la Province; tentative absurde s'il en fut jamais. En voici un exemple: notre plus grand ouvrage public est le canal Welland. Un emprunt fut effectué pour le construire; partie avec la garantie du trésor impérial, avec la promesse de créer un fonds d'amortissement; mais que fait M. Cayley? Il charge le revenu public pendant une année de pas moins de £79,000 pour ce même canal Welland. Cette même année, près de £130,000 furent placés à la charge du fonds consolidé pour des ouvrages permanents et durant les trois dernières années une somme de pas moins de £300,000 a été ainsi mise à la charge du fonds consolidé pour des travaux d'une nature permanente.

La Province, nous dit encore le *Pilot*, l'administration d'un grand nombre de fonds spéciaux et a entrepris la construction de divers travaux publics par le moyen d'emprunts qui ne paraissent pas dans le fonds consolidé; il y a en outre des balances toujours dues à la Province ou par elles. Voyons donc la position réelle de nos affaires le 31 janvier dernier, comme l'a expliquée M. Drummond en Chambre lors de la discussion des subsides. Pour éviter du trouble voici les sommes rondes:

La balance du fonds consolidé était de.....	£100,000
Au crédit du compte de l'emprunt applicable aux travaux.....	36,000
Au crédit de divers fonds spéciaux non placés.....	57,000
Warrants non payés flottants.....	20,000
Emprunt d'une banque.....	5,000
Balance due à la Banque d'Angleterre.....	6,000
	£224,000

Il paraît par ceci qu'à venir au 31 janvier dernier nonobstant les grandes difficultés concernant les travaux publics, il y avait encore un surplus de £36,000 applicable à ces travaux; il y avait aussi £57,000 due à des fonds spéciaux, enfin il fallait rendre compte de £224,000 et voici ce qui explique les embarras des finances:

Il y a de dû par des marchands sur obligations pour droits de douanes et sur les bois.....	£120,000
Avances faites pour l'émigration.....	65,000
Do pour la seigneurie de Lauzon.....	5,000
Avances pour services indispensables du gouvernement qui forment le second item dans le memorandum de l'Inspecteur-Général à charger contre le fonds consolidé	220,000
Balances dues par des collecteurs et officiers publics.....	4,000
Argent dans la caisse.....	8,000
	£224,000

L'état précédent nous fait voir que si les avances faites pour l'émigration et ce que doivent les marchands était rentré, il y aurait aujourd'hui une balance disponible au crédit du fonds consolidé de..... £100,000  
A déduire les items pour lesquels on n'a pas pourvu..... £22,000

£78,000  
Cette somme de £78,000 serait sujette aux charges mentionnées et spécifiées dans le memorandum de l'Inspecteur-Général, qui si elles étaient liquidées, placeraient ce fond dans les dettes au montant de £50,000. Et comme la balance au crédit du compte de l'emprunt pour les travaux publics, a été employée depuis le 21 janvier et comme il n'y a pas d'espoir immédiat d'obtenir un autre emprunt, M. Cayley n'ayant pu le faire lorsqu'il était en office, l'Inspecteur-Général était parfaitement justifiable d'attribuer les embarras actuels aux demandes réitérées d'argents, pour les travaux publics.

Tel est l'état de nos affaires financières. Il fait bien peu honneur à l'ex-Inspecteur-Général, qui en est la cause et l'auteur en grande partie. C'est une faute grossière et impardonnable pour un homme qui prétend s'y entendre le moins du monde, que de laisser un montant de pas moins de £300,000 s'engouffrer dans les travaux publics, pour être à la charge du fonds consolidé, sans s'occuper des engagements antérieurs de ce fonds et par là le mettre dans les dettes. M. Cayley a eu fort mauvaise grâce d'attaquer l'Inspecteur-Général actuel et son rapport. Sa sortie lui a valu une leçon qu'il n'oubliera pas de sitôt. Le public peut juger du danger qu'il y a de laisser l'administration des finances à des mains inhabiles et incapables.

ELECTION DE MONTREAL.

Dans notre dernière feuille nous annonçons l'élection de l'hon. M. LaFontaine à Montréal mardi dernier. Voici en substance les discours prononcés en cette occasion, que nous trouvons dans la *Minerve* d'hier soir:

Après la lecture du writ, et les préliminaires accoutumés, J. Young, écuyer, s'avança sur le devant du hustings, et s'adressant aux électeurs leur proposa M. LaFontaine, comme leur représentant en parlement. M. Young, en faisant cette motion, dit qu'il se flattait que l'administration prendrait en sa plus sérieuse considération les mesures nécessaires à la prospérité du commerce. C. S. Cherrier, écuyer, s'avança à son tour pour seconder la motion. Il s'adressa quelque temps à l'assemblée, et son discours fut accueilli par de nombreuses marques d'approbation. Il exposa les titres de l'hon. M. LaFontaine à la représentation de la cité de Montréal. Il appuya sur le sacrifice que ce monsieur avait dû faire pour abandonner un comté qu'il représentait depuis si longtemps en parlement, et qui l'avait accueilli constamment, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune; sacrifice cependant qu'il croyait assez bien compensé dans l'unanimité avec laquelle les habitants de notre populeuse capitale le choisissent pour défendre leurs intérêts, après lui avoir donné déjà une approbation si éclatante de sa conduite, dans l'appui cordial qu'ils lui avaient offert dans la dernière élection. Il ajouta qu'en lui remettant leur mandat, les citoyens de Montréal faisaient quelque chose de mieux que de montrer leur sympathie à leur hon. représentant, c'est qu'ils donneraient par là leur entière approbation à sa politique et un appui à l'administration actuelle. M. Cherrier dit qu'il s'associait de bon cœur aux sentiments exprimés par l'hon. M. LaFontaine dans son adresse aux électeurs au sujet de la concorde qu'il souhaitait voir régner entre toutes les classes et toutes les origines des habitants de cette cité. Si quelque chose pouvait contribuer à faire disparaître les dissensions, les divisions entre toutes les classes, c'était bien la formation du nouveau ministère; rien ne pouvait contribuer plus efficacement à amener ce résultat désirable; c'était, selon lui, le commencement d'une nouvelle ère pour le pays. Il avait tout lieu de croire, d'après ce qu'il connaissait des personnes qui composent ce ministère que tous leurs efforts tendraient à la réalisation de ce vœu, digne d'un vrai patriote. Quant aux mesures de réforme, il espérait qu'elles nous seraient accordées en autant qu'elles seraient dans l'intérêt des habitants de toutes les origines et de toutes les classes; il espérait aussi que ce ministère serait assez fort pour faire respecter la loi, pour protéger les intérêts de la population du pays, et aussi pour donner à cette capitale le rang que ses richesses, son commerce et son industrie lui donnent droit d'occuper.

Après le discours de M. Cherrier, A. M. Delisle, écuyer, l'officier-rapporteur, sur la demande des électeurs déclara l'hon. M. LaFontaine d'instinct élu membre pour représenter la cité de Montréal. M. LaFontaine s'avança ensuite et s'adressa quelque temps à l'assemblée. Il se faisait un plaisir de s'acquiescer de son devoir, après que l'officier-rapporteur et ses amis avaient rempli le leur. Il exprima d'abord la satisfaction qu'il ne pouvait s'empêcher d'éprouver en se voyant choisi à l'unanimité par les nombreux électeurs de Montréal. Cette marque flatteuse d'approbation l'encourageait dans la nouvelle position où il se trouvait. Il exprima aussi les vifs regrets qu'il éprouvait en quittant la représentation d'un comté qui l'avait choisi pour la défense de ses intérêts, lorsqu'il était à peine majeur, et qui lui avait toujours depuis accordé l'honneur de lui confier son mandat. S'il avait adopté cette démarche, c'est qu'il avait senti la force morale que comportait le choix des habitants de la capitale de son pays, c'est qu'il avait senti que ce choix devait donner une force immense à l'administration dont il faisait partie. Croyez, ajouta-t-il, que cette administration n'est pas sur un lit de roses; nous avons pris les affaires du pays, dans le plus mauvais état; les finances se trouvaient dans le

plus grand désordre; cependant, grâce aux talents de celui qui est à la tête de ce département, nous nous flattons de pouvoir surmonter les difficultés, et d'adopter des mesures qui assureront la prospérité du commerce dans ce pays. On a blâmé l'administration de n'avoir pas continué la session plus longtemps, d'avoir prorogé trop tôt; ces reproches sont injustes, pour ne pas dire peu généraux. Nous avons l'expérience de ce qu'avait fait le ministère en 1842. Bien que le Parlement eût été convoqué presque un an après la prorogation de la session précédente l'administration avait été obligée de demander quatre semaines pour préparer des mesures. Vouddrait-on de nous une législation précipitée? Ceux qui nous blâment aujourd'hui, ne voudraient pas faire autrement, s'ils étaient à notre place. J'ai confiance, dans la forme du gouvernement actuelle; le gouvernement responsable renferme tous les éléments capables d'assurer la prospérité du pays. Il y a des améliorations urgentes et que le pays a droit d'espérer de nous; telle est la réforme dans la représentation: cette mesure est absolument nécessaire pour mettre les administrations futures dans l'impossibilité d'acheter leur majorité. Il fallait avoir l'appui des deux tiers de la chambre pour l'adoption d'une pareille mesure; nous l'avons cet appui; et avec cela, nous avons toutes les chances de pouvoir assurer la franchise électorale. Quant à la seconde branche du gouvernement, il n'y a rien à craindre d'elle; il faut qu'elle marche avec le gouvernement; il faut qu'elle s'harmonise avec lui. Il n'y a aucune comparaison entre l'ancien système et celui d'aujourd'hui. Autrefois les représentants du peuple ne pouvaient pas même déplacer un simple employé de bureau, aujourd'hui ils placent leurs amis dans l'administration. Le peuple trouve donc là tout le pouvoir qu'il peut désirer. Mes collègues et moi, nous nous conduisons, soyez en sûrs, comme par le passé, avec modération, prudence, mais aussi avec fermeté.

M. Drummond parla ensuite et fut vivement applaudi. Il commença par féliciter les électeurs de Montréal sur leur double triomphe, n'ayant pu y participer lui-même ni être à son poste dans le temps. Il a pu paraître étrange à quelques-uns, dit-il, que moi, qui avais été supporté avec tant d'enthousiasme comme candidat pour la cité de Montréal, je ne me misse pas de nouveau sur les rangs, à la dernière élection, et que je n'aie pas assisté au grand combat. Si j'avais été à Montréal, j'aurais été à mon poste et à la tête du mouvement. Il ne s'est pas présenté de nouveau à Montréal parce qu'il pensait que cette cité doit être représentée par un ministre de la couronne; d'ailleurs il désirait que M. LaFontaine représentât la première cité du Canada, il y a des droits. Son absence n'a pas empêché que le comté ait été fructueux, que les électeurs aient fait noblement leur devoir et de manière que dorénavant le combat ne sera plus nécessaire pour obtenir justice. Nos ennemis n'auront plus un gouvernement corrompu pour les supporter, les encourager. Il espère que l'administration forte du jour passera une loi d'élection propre à prévenir le règne de la corruption et le retour des scènes sanglantes qui nous déshonorent. Il exprime la confiance qu'il repose sur l'habileté de M. LaFontaine; il croit que nous sommes à l'ouverture d'une nouvelle ère, si nous voulons donner un appui suffisant aux messieurs que nous venons de placer au pouvoir. Après trois années de combat pour les reporter au pouvoir, nous devons être liés à les supporter avec zèle, et il serait peu généreux de ne leur pas donner le temps de se consulter pour se représenter au pays que des mesures sages et bien mérites. Heureusement qu'il y en a peu qui croient que les ministres auraient dû avoir des mesures de préparées d'avance. Avant qu'une mesure soit préparée il faut obtenir l'assentiment de tout le conseil. Ainsi pas un seul homme ne pouvait préparer des mesures quand même il aurait été sûr de venir au pouvoir. Il y a des craillonniers dans tous les partis, mais par bonheur la grande majorité du peuple a combattu trop longtemps et avec trop d'ardeur afin de mettre le pouvoir aux mains de notre parti, pour faire des injustices à présent à ceux qui le partagent. Que le pays attende quelques mois et il aura ample satisfaction des efforts qu'il vient de faire.

Ces discours furent reçus avec de nombreux applaudissements. L'hon. M. LaFontaine avait répété son discours en anglais quand M. Drummond prit la parole. Après cela l'assemblée se dispersa, et M. LaFontaine fut reconduit chez lui par un nombre considérable des premiers citoyens.

Comté de Verchères.— La nomination pour l'élection d'un membre dans ce comté a eu lieu lundi dernier et c'est lundi prochain que commencera l'enregistrement des votes. Nous regrettons d'apprendre que M. Marion de Contrecoeur se porte candidat en opposition à M. CARTIER. Nous ne connaissons pas personnellement M. Marion, mais nous croyons pouvoir dire, sans manquer aux égards que nous devons à tous, que ce monsieur aurait mieux consulté ses intérêts et ceux du comté en laissant le champ libre à M. Cartier.

M. Marion, nous dit-on, a déjà fait une tentative pour opposer l'élection de M. Leslie, quand ce monsieur par ses longs et fidèles services avait des titres incontestables à la confiance continue des électeurs de ce comté. Aujourd'hui il se présente en opposition à M. Cartier sous des circonstances également défavorables. Tout le monde connaît le zèle, le dévouement patriotique déployés en toute occasion par M. Cartier, les nombreux sacrifices qu'il a déjà faits au service de la cause libérale et des intérêts publics. Lors des dernières élections plusieurs comtés lui offrirent un siège en parlement. Mais M. Cartier ne crut pas devoir se rendre alors à ces invitations. Aujourd'hui, sollicité par un grand nombre des électeurs de son comté natal,

pressé par ses amis politiques et par les hommes les plus influents du parti libéral, il consent à offrir ses services au comté de Verchères; et c'est sous de pareilles circonstances, c'est à l'élection d'un homme éprouvé comme M. Cartier, qui a si longtemps et si utilement travaillé à la chose publique que M. Marion veut s'opposer! On peut vraiment lui reprocher une ambition déplacée. Encore si M. Marion avait d'autres titres que celui de résident du comté, à opposer à ceux de M. Cartier. Mais prétendrait-il par hasard pouvoir rendre au comté de Verchères et au pays en général des services aussi utiles aussi importants que M. Cartier pourra le faire en parlement? Et encore en ce moment n'a-t-on pas besoin dans la chambre du plus grand nombre possible d'hommes capables de parler, de discuter, de défendre nos droits et nos intérêts? Quant à la prétendue objection que M. Cartier ne réside pas dans le comté, est-elle raisonnable auprès des gens éclairés? mais d'ailleurs M. Cartier est né dans le comté, sa famille y a toujours résidé, il y a de grands intérêts et s'il demeure à la ville, c'est afin d'exercer sa profession. M. Cartier ne pourrait négliger le comté de Verchères. Au contraire avec l'influence qu'il possède, il pourrait lui être très utile.

Somme toute, nous espérons que sur réflexion, M. Marion abandonnera une lutte inutile et qui lui fait peu honneur et s'il refuse, nous ne doutons nullement du résultat. Le comté de Verchères, comme toujours fera son devoir, et cette fois surtout il ne manquera pas l'occasion de récompenser les talents, le zèle et les services publics d'un de ses hommes les plus distingués. Il élira M. CARTIER par une immense majorité.

L'HON. L. J. PAPINEAU.

Nous trouvons dans la correspondance particulière du *Journal de Québec* écrite de Montréal durant la session le passage suivant que nous croyons devoir reproduire.

« La discussion des subsides et le vote définitif sur cette question auront lieu probablement demain. Le vote préalable par lequel la chambre reconnaît la nécessité d'accorder des subsides s'engage à le faire, a eu lieu jeudi, si ma mémoire est exacte. J'ai cru comprendre que M. Papineau n'avait pas abandonné son idée d'engager le gouvernement à ne pas proroger la chambre, et que demain il fera contre le système actuel de gouvernement et contre l'union, le même discours qu'il a déjà répété au moins quatre fois en chambre. Je ne veux pas accuser M. Papineau de motifs mauvais, mais il me semble que la persistance avec laquelle il veut ce que ne peut pas vouloir l'administration actuelle, par l'opposition qu'on vient de lui faire, n'est ni loyale ni généreuse, en autant que les membres de cette administration ne sont pas dans la chambre pour lui répondre et défendre cette position que leur a créée la chambre par le vote sur l'adresse. Que M. Papineau, pour obéir aux dictées de sa conscience et pour ne pas se compromettre vis-à-vis du passé et des événements qui suivront, ait cru devoir expliquer une fois pour toutes ce qu'il croit être juste et utile au pays, rien de repréhensible en cela; mais que, contre la volonté bien formée du parti libéral auquel il se dit, et auquel aussi nous le croyons sincèrement attaché, il veuille le pousser à des impraticabilités, c'est ce que je ne puis ni comprendre ni expliquer. M. Papineau a réclamé, hier, l'indépendance de sa parole et de ses opinions. Comme si quelqu'un lui avait demandé le sacrifice de ses opinions et de sa parole! Mais je pense que lutter contre la force des choses et les idées acceptées par la société au milieu de laquelle on vit, ce n'est pas de l'indépendance, surtout quand cette lutte tend à jeter de la division et de l'anarchie là où nous avons tant besoin de la concorde. La faute, le crime de M. Viger fut d'avoir raison seul contre son pays. Rien ne me ferait tant de peine et ne devrait tant faire de peine à tout homme qui affectionne M. Papineau, comme un vieux et éloquent défenseur de nos droits, que de le voir vouloir avoir raison contre son pays tout entier avec lequel il a eu si longtemps raison contre la tyrannie. M. Papineau essaya, a-t-il dit plusieurs fois, disposé à laisser essayer le système actuel. Pourquoi donc l'entrave-t-il par des exigences injustes, lorsqu'il n'a pas encore eu le temps de se dessiner avec ses éléments actuels de force et d'action, lorsque la pensée qui le dirige et qui l'anime demande du temps pour se développer, et dans l'administration et dans la législation? On dira, sans doute, qu'à la Nouvelle-Ecosse la session des chambres continue, malgré le changement de ministère, et qu'en 1842 le parlement n'a été prorogé que six semaines après la chute du ministère Draper-Ogden. Mais qu'on se rappelle que c'est durant cette session malheureuse et l'absence des ministres qui étaient allés se faire élire, qu'ont été consommés ce que tout le pays doit appeler un crime, l'acte qui décréta la construction du canal de Beauharnais là où il ne devait pas être, et la honteuse spéculation de M. Wakefield, spéculation pour laquelle il a été largement rémunéré. Quand même la législation générale ne serait pas le partage de l'administration, quand même on n'aurait pas en tout temps droit de lui demander compte des erreurs et des fautes de cette législation qui affecte ou peut affecter les intérêts les plus vitaux de la société, quand même on ne verrait pas chaque jour le danger de laisser des hommes souvent sans expérience faire de la législation partielle et anormale, ou pour satisfaire un besoin ou un simple désir de localité, introduire des principes erronnés et dangereux dans la législation du pays tout entier, est-ce donc que la chambre peut se passer sans inconvénient réel et grave de la surveillance d'hommes compétents et spéciaux comme MM. LaFontaine, Baldwin, Aylwin, Hincks, etc.? Personne ne sent plus que moi le besoin d'une